



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Stefania **Rosini** (Italie)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

[Point 3 b)]

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

1. À sa 9^e séance, le 17 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 5)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

3. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme. Ils ont apprécié et salué le travail accompli par le Bureau des affaires spatiales ainsi que ses résultats et en particulier les avantages qu'en ont tiré les pays en développement. Ils ont pris acte de l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier en ce qui concernait l'élaboration de leur législation spatiale et l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications dans des domaines liés au développement durable.
4. Des éclaircissements ont été demandés sur les activités prévues par le Secrétariat s'agissant de la question de la présentation des informations sur les



objets spatiaux dans les délais prescrits et de façon mieux harmonisée, qui figure parmi les indicateurs de succès au point a) iii).

5. On a estimé que l'utilisation de l'espace devrait se faire dans l'intérêt de tous les États Membres et en particulier des pays en transition. Il a également été dit qu'il fallait renforcer le niveau de transparence appliqué aux activités menées dans l'espace et améliorer la surveillance des débris spatiaux.

6. Des éclaircissements ont été demandés sur le point de savoir si la question des changements climatiques relevait du mandat du Bureau, et un complément d'information a été demandé au sujet des activités menées dans le domaine de l'enseignement du droit de l'espace.

7. Des éclaircissements ont également été demandés sur les travaux menés par le Bureau dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques et de la gestion des catastrophes, et sur la façon dont l'information était échangée avec les pays en développement, en particulier en Afrique.

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a recommandé que la question des changements climatiques et en particulier celle de l'application des techniques spatiales à ce domaine continuent de faire partie du programme de travail du Bureau des affaires spatiales au cours de la période biennale 2010-2011, compte tenu de l'incidence qu'ont les changements climatiques sur différentes activités du système des Nations Unies et de la nécessité d'adopter une stratégie plus systématique dans ce domaine.**

9. **Le Comité a par ailleurs recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Indicateurs de succès

Indicateur d) i) : [modification sans objet en français]

Stratégie

Paragraphe 5.5 a)

Remplacer « prendre conscience de l'importance que revêt » par « connaître et renforcer » et remplacer « en renforcer l'application » par « son application ».